

Bruxelles, le 31 octobre 2025  
(OR. en)

13692/25

INST 292  
CMPT 17

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de deux membres de la Cour des comptes - Adoption

---

1. Conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil, après consultation du Parlement européen, doit adopter la liste des membres de la Cour des comptes établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Les membres sont nommés pour six ans.
2. Le présent renouvellement partiel de la Cour des comptes concerne deux membres dont le mandat arrive à échéance le 31 décembre 2025<sup>1</sup>.
3. Le gouvernement luxembourgeois a proposé que M<sup>me</sup> Joëlle ELVINGER soit reconduite en tant que membre de la Cour des comptes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>2</sup>.
4. Le gouvernement néerlandais a proposé que M. Stephanus Abraham BLOK soit reconduit en tant que membre de la Cour des comptes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026<sup>3</sup>.
5. Le Conseil a consulté le Parlement européen sur ces propositions le 2 juin 2025.
6. Le Parlement européen a rendu son avis sur ces propositions le 9 septembre 2025.

---

<sup>1</sup> Doc. 14082/24.

<sup>2</sup> Doc. 9460/25.

<sup>3</sup> Doc. 8926/25.

7. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 14212/25 et à recommander au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-